



SUSPENSION D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté communautaire N°2020-A-1.5/013 du 18/03/2020, le Président de la Communauté de Communes a ordonné la suspension de l'enquête publique sur le

Projet de carte communale sur la commune de Novion-Porcien

Compte tenu de la pandémie de covid-19 et en l'application des mesures gouvernementales de lutte contre sa propagation, l'enquête publique sur l'élaboration de la carte communale de la commune de Novion-Porcien (08) prévue initialement du 02 mars 2020 au 04 avril 2020 pour une durée de 34 jours est suspendue à compter de la date du présent arrêté.

Son déroulement reprendra pour une durée satisfaisant aux conditions initialement prévues soit 18 jours (34 jours déduction faite des 16 jours déjà effectués) lorsque les mesures de réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 seront levées. Les modalités de cette reprise seront définies dans un arrêté pris par le Président de la Communauté de Communes.

Pour toutes questions relatives à la reprise de l'enquête publique, vous pouvez contacter Madame Adeline Doyen à l'adresse suivante: adeline.doyen@lescretes.fr